

Compte-rendu de la Formation Spécialisée du CSA de Réseau du 19 mai 2026

Au programme : Réorganisations et Intelligence artificielle

Réponse de l'administration aux liminaires :

- **Réorganisations :**

Il y a deux sujets « Réorganisation », à savoir la mission sur les structures territoriales de la DGCCRF et la réorganisation de l'administration centrale de la DGCRF.

- Mission sur les structures territoriales :

À l'heure actuelle, l'administration n'a pas de nouvelles informations. Elle est en cours de communication des documents demandés par la mission et ne peut se prononcer ni sur ce que la mission préconisera, ni sur l'arbitrage final du Premier Ministre.

Mme MONKACHI a indiqué que quel que soit l'arbitrage, l'administration continuera de faire tout ce qu'elle peut pour améliorer les outils (Iaka), le déroulement de carrière (GT du 2 juin), la restauration collective, les locaux (notamment pour les agent.es hébergé.es), les conditions d'exercice des missions dans les services déconcentrés et notamment les petites unités.

- Réorganisation de l'Administration Centrale

L'administration s'est félicitée de mener cette réorganisation en interne sans appui de structure extérieure.

Plus d'une vingtaine d'ateliers ont été organisés dans lesquels des propositions ont été faites par l'administration et les agent.es se sont prononcé.es sur ces propositions.

Cette réorganisation consiste essentiellement à des ajustements de périmètres de quelques bureaux et ne devrait concerner qu'un nombre limité d'agent.es.

L'administration a indiqué veiller à ce que cette réorganisation n'ait aucun effet néfaste sur les carrières des agent.es et le suivi des situations particulières sera fait par le bureau des ressources humaines.

Solidaires CCRF et SCL a demandé la communication des documents sur lesquels se base cette réorganisation, documents qui doivent être présentés aux organisations syndicales avant toute réorganisation. Mme MONKACHI a indiqué que cette communication sera faite mais qu'il faut mettre en forme les éléments et les synthétiser avant de nous les transmettre, que çacela prend du temps et que les agent.es en charge de cette réorganisation ont d'autres activités à mener en parallèle.

La Communication des éléments aux organisations syndicales n'est donc pas une priorité pour l'administration, elle semblerait même être une des raisons de la surcharge de travail de certains bureaux !

- Signalements des agents (souffrance au travail...) :

L'administration partage la préoccupation des organisations syndicales sur l'augmentation du nombre de signalements recueillis.

Cette progression est due en partie à libération de la parole et reflète le mal-être de la société actuelle. Cependant les services des ressources humaines restent très vigilants face aux situations de souffrances des personnes.

- Scolarité :

De nombreux sujets doivent être abordés pour la scolarité. Mme MONKACHI propose de tenir une séance dédiée à ce sujet.

Suivi des signalements :

Dans un premier temps, les organisations syndicales avaient demandé à disposer de tableaux récapitulatifs mentionnant l'avancée des actions mises en place (en cours, clôturée...) et si la CAP avait été saisie. Les tableaux fournis ce jour ne mentionnaient toujours pas ces éléments ce qui complique l'analyse de ces situations.

Solidaires CCRF et SCL constate une forte augmentation des signalements en 2025 et surtout en Administration Centrale. Cette augmentation est à mettre en lien avec le plan d'action sur la charge de travail, sur lequel les organisations syndicales n'ont plus eu d'information depuis le 13 novembre 2025.

Selon **Solidaires CCRF et SCL**, les agent.es en administration centrale ont l'impression que la réorganisation est actée et que seuls quelques ajustements à la marge sont possibles. Quelles seront les conséquences pour les agents dont les fonctions changent ? Quels seront les impacts pour les agent.es concerné.es par les modifications ? Toutes ces incertitudes engendrent un stress pour les agent.es.

Malheureusement de nombreux signalements faits en DDI ou en DREETS ne remontent à l'administration centrale qu'en l'absence de prise en compte locale.

De plus en plus de signalements collectifs concernent des problèmes de management toxique.

Mme MONKACHI s'est engagée, encore une fois, à communiquer aux OS un tableau mentionnant si le signalement est clos ou non et si la CAP a été saisie.

Concernant les signalements collectifs, l'administration a fait un retour sur certains signalements et leur état d'avancée.

Solidaires CCRF et SCL regrette que seules les équipes de direction locales soient averties des mesures mises en place et interrogées sur leur efficacité. L'information et le recueil de la parole des agent.es concerné.es est importante et permettrait de confirmer les éléments transmis par la direction surtout quand elle est mise en cause.

Enfin **Solidaires CCRF et SCL** demande la mise en place d'un outil dématérialisé pour les signalements en DDI ou en DREETS afin que les signalements locaux concernant des agent.es CCRF puissent être remontés au national.

Note d'orientation ministérielle SST 2025-2026

Ce point n'a pas pu être abordé en séance du fait d'un ordre du jour chargé et d'un temps de réunion contraint. Les organisations syndicales ont fait le choix de passer plus de temps à analyser les situations des collègues ou des collectifs en souffrance.

Solidaires CCRF et SCL déplore des temps de réunion restreints (2h30 pour cette FS) vu le nombre de sujets à aborder et leur importance.

Une contribution écrite des différents syndicats sera adressée à l'administration sur ce point.

Outils utilisant l'Intelligence Artificielle :

Ce point a été traité en présence de Mme DIALLO, Directrice du SNE.

Suite à l'interpellation de **Solidaires CCRF et SCL** ce point a été remis à l'ordre du jour car à la dernière présentation sur les outils embarquant de l'IA, certains n'avaient pas été mentionnés.

Mme MONKACHI a répondu que ce sont des outils en cours de développement par la cellule R&D du SNE. Elle a rappelé que le contrôle du commerce en ligne, qui augmente fortement, est une commande ministérielle et que l'on doit y répondre. De ce fait, il est important d'automatiser certaines tâches qui peuvent s'avérer extrêmement chronophages pour les agent.es voire impossibles (par exemple, le suivi de certains influenceurs, ...). À ce jour l'IA est utilisée pour outiller correctement les agent.es mais pas pour les remplacer.

Solidaires CCRF et SCL restera vigilant sur le non-remplacement des agent.es par l'IA dans les années à venir.

Pour l'instant, les applications IA alimentaire (scraping des allégations de santé sur les sites Internet et analyse de celles-ci par l'IA), QUOTACLIMAT (scraping des allégations environnementales dans les publicités et analyse de celles-ci par l'IA) et TAMIS (applicatif de base qui permet le filtrage des données) sont en cours de développement par la cellule numérique du SNE et l'appui d'agent.es techniques souvent issu.es des bureaux de l'administration centrale. L'expérimentation de ces outils est basée sur le volontariat.

Une fois que ces applications seront prêtes à être diffusées aux agent.es, elles devront passer devant la CNIL, ce qui est le cas actuellement pour l'application OURS (suivi des influenceurs).

Mme DIALLO a indiqué que les données non sensibles (données issues de données publiques comme les sites Internet ou les réseaux sociaux) sont actuellement stockées chez OVH et que ce stockage a un coût. Un travail est en cours avec le SICCRF sur le sujet du stockage.

Un point important a été soulevé au cours de cette formation spécialisée en ce qui concerne la formation des agent.es à l'intelligence artificielle.

Mme DIALLO a indiqué que la cellule du SNE participe régulièrement à des JTN (Journée Technique du Numérique) en région qui sont l'occasion de discuter de l'intelligence artificielle mais aussi de recenser les idées d'applicatifs des agent.es.

M SAVOIE a indiqué que depuis 2025 un module de formation spécifique sur l'IA est dispensé lors de la formation initiale des inspecteurs-trices stagiaires.

Il a également mentionné qu'une formation est disponible sur MENTOR et qu'une réflexion était en cours pour savoir s'il fallait la rendre obligatoire pour les agent.es CCRF.

Enfin, il a rappelé que dans le cadre des formations FNSR e-commerce en cours de déploiement, un module est consacré à l'IA.

Solidaires CCRF et SCL a interrogé l'administration sur l'obligation juridique de mentionner le recours à l'IA lors des contrôles et d'en informer le professionnel.

Mme MONKACHI a indiqué qu'une réunion spécifique sur les aspects de sécurité et juridiques de l'IA était nécessaire pour aborder ces points, car ils sont nombreux et nécessitent la présence de personnes spécialisées.

En ce qui concerne l'assistant IA, c'est une expérimentation menée par le gouvernement pour éviter que les agent.es de l'Etat utilisent les IA grand public qui posent des problèmes de sécurisation des données.

A ce jour il y a plus de 500 abonnements sur Mistral à la CCRF mais certain.es ont déjà arrêté d'utiliser cet outil donc de nouveaux appels à volontaires ont été lancés.

Solidaires CCRF et SCL a souligné les risques liés à l'analyse des textes juridiques par des IA du fait des nombreuses subtilités qui pourraient être mal interprétées par une IA.

Pour **Solidaires CCRF et SCL** les IA doivent rester des outils d'aide à l'enquête à la main des enquêteurs. Leur déploiement ne doit pas s'accompagner d'énormes indicateurs liés à leur utilisation.

Questions diverses :

- **Situation promotion IP et renoncations**

20 lauréat.es ont réussi le concours, 3 se sont désistés.es suite à la communication de la liste des postes ouverts. Les renoncations sont essentiellement liées à des problèmes de mobilité géographique.

Les postes non pourvus ont été ouverts en IP au choix (instruction parue le 19 mai 2026).

- **Travaux de la cantine de Chevaleret :**

Ils doivent normalement commencer en juin ou en juillet 2026 pour une durée de 6 mois à 1 an. L'administration n'a pas d'information plus précise à ce jour.

- **Réorganisation du service ISOTOPIE et BOISSONS du SCL 34 vers le SCL 33 :**

Une interrogation sur la sécurité juridique des contre analyses se posait. Après vérification, ce changement de laboratoire ne présente pas de difficulté juridique. La réalisation des contre-analyses par un agent différent de la première analyse suffit.

Enfin, le 18 mai 2026, l'administration a fait un retour par messagerie aux organisations syndicales suite à des questions diverses abordées lors des réunions précédentes.

- **Dotations ministérielles de crédits SST et répartition AC/services déconcentrés**

Cette question avait été posée lors de la FS du 20 mai 2025.

La DGCCRF dispose de plusieurs enveloppes concernant la SST qui se répartissent comme mentionné ci-après :

- des enveloppes destinées à financer des actions de formation et de prévention mutualisées au niveau régional) qui sont inscrites sur un catalogue établi par les animateurs de la politique ministérielle (SRH3B du SG), en accord avec les besoins locaux. La dotation par agent est fixée à 27 €. Les agents CCRF des DREETS et DDI peuvent au même titre que les autres agents des MEF en bénéficier en s'inscrivant aux formations SST proposées par SRH3B.
- des enveloppes positionnées au niveau national
 - Pour les agents en Administration Centrale et en SCN qui dépendent de la FS du CSA de Centrale
 - Pour tous les agents des DREETS et des DDI qui dépendent de la FS du CSA de réseau. Cette enveloppe est utilisée pour financer les aménagements de poste de travail et est de plus en plus souvent sollicitée suite à la sensibilisation des médecins du travail et des services RH locaux.

Enfin, chaque direction du ministère se voit allouer une enveloppe pour mettre en œuvre un projet directionnel en faveur de la prévention des risques professionnels, de l'amélioration des conditions de travail ou de l'accompagnement des collectifs de travail.

- **Revue de presse de la DGCCRF :**

Lors de la FS du 13 novembre 2025, **Solidaires CCRF et SCL** avait interpellé la Directrice Générale sur un article paru dans la revue de presse « Le halal s'est fait le levier économique d'un assaut civilisationnel silencieux » et nous n'avions pas eu de réponse.

Mme MONKACHI avait regretté cet incident et indiqué qu'une réponse était en cours. Normalement, le service presse vérifiait les articles proposés par le prestataire mais à ce moment-là le service était en équipe réduite.

Puis lors du CSAR de décembre 2025 **Solidaires CCRF et SCL** avait interrogé l'administration sur les destinataires de cette revue de presse.

La revue de presse est réalisée par un prestataire en se basant sur des mots clés définis par la cellule de presse. Puis la revue est envoyée à la cellule presse de la DGCCRF qui l'examine et peut solliciter des modifications (ajout et suppression d'articles).

La cellule presse adresse la revue de presse à une liste dédiée qui est composée des boîtes fonctionnelles des bureaux en centrale, des services à compétence nationale et des services déconcentrés ; des boîtes des directeurs de DD, des DREETS et DEETS ; et de certains agents qui, ponctuellement, le demandent.

A réception de la revue de presse, chaque entité la retransmet comme elle l'entend. L'administration centrale n'a pas de visibilité sur les modalités de cette rediffusion, qui est propre à chaque entité.